



VILLE DE DANVILLE
150, rue Water
Danville (Québec) J0A 1A0

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE DANVILLE TENUE LE 2 FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE QUATORZE À 19H00 AU 150, RUE WATER

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Francine Labelle Girard
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 : Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 : Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 : Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

39-2015-Tarifification pour la délivrance de certains documents administratifs:

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la tarification pour la délivrance de certains documents administratifs se lise désormais comme suit :

- Attestation de conformité concernant la valorisation de résidus : 10,00\$
- Attestation des normes de zonage : 10,00\$
- Attestation relative aux installations septiques : 10,00\$
- Photocopie de documents : 3,00\$ pour la 1^{ère} page et 0,35\$ pour les pages suivantes
- Attribution de numéro civique : Gratuit – nouvelle construction et correction et 5,00\$ pour un terrain vacant
- Extrait de la matrice graphique : 5,00\$
- Extrait de la matrice graphique par dossier de propriété : 10,00\$
- Rapport d'incendie : 15,00\$
- Utilisation du télécopieur : 3,00\$ par page et 2,00\$ supp. par page si interurbain
- Consultation au registre foncier : 5,00\$ par document consulté
- Attestation pour le forage de puits : 10,00\$
- Attestation de droits acquis en regard des marges de recul : 10,00\$
- Certificat de conformité à la réglementation municipale : 10,00\$

QUE la résolution 1440-2006 soit par conséquent abrogée.

ACCEPTÉ.

Caroline Lalonde
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME LE 18 FÉVRIER 2015

Sous réserve de l'approbation du libellé finale lors d'une prochaine séance du Conseil de ville.